

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 17 décembre 2020, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que Monsieur le Secrétaire Municipal, et leur souhaite la bienvenue à cette cinquième et dernière séance du Conseil communal de l'année 2020. Il remercie également notre Assistant de sécurité publique pour sa présence et qui veille au bon respect des règles sanitaires. C'est un menu copieux qui nous attend ce soir malgré le fait que notre traditionnelle collation n'aura pas lieu. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Laurence HABEGGER, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Serge PFISTER HAZENBERG, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Théophile CUCHE, Yanick PERRIN, Sonia RAUSIS, Eve WIDMER.

Absents : Messieurs Marc GUERIN, Serge MOREL, Philippe TAUXE.

Le premier appel fait constater la présence de 38 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020 a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne suscite aucune remarque particulière et adopté tel que rédigé avec remerciements à Madame Françoise SCHÜLER, Secrétaire ad interim, qui a accepté de se mettre à disposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne suscite aucune remarque et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 5 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Roger HAMEL
 Helayne VON MAY
 Michel VON MAY
 Patricia STRAHM
 Valentina DE CARLI

NAISSANCES

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à deux nouveau-nés. Il s'agit de :

Théo DOURDAN
 Matias GONÇALVES RAMOS

Félicitations aux parents pour cet heureux cadeau de Noël.

VOTATIONS - ELECTIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 29 novembre dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »	Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »
Electeurs inscrits	1'432	1'432
Blancs	1	6
Nuls	0	0
Valables	652	646
Bulletins rentrés	653 (45,60%)	652 (45,53%)
OUI	405 (62,12%)	316 (48,92%)
NON	247 (37,88%)	330 (51,08%)

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courrier de remerciement des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le versement des jetons de présences du Conseil de la séance qui s'est tenue en juin 2019 (*n.b. versement effectué par la bourse communale en novembre dernier*), dont il donne un résumé du contenu :

Le comité, les moniteurs/monitrices des jeunes sapeurs-pompiers de Leysin viennent par cette correspondance vous adresser leur profonde gratitude et leurs remerciements les plus chaleureux.

Ce don nous sera d'une très grande aide pour le matériel et la formation des Jeunes sapeurs-pompiers de Leysin, d'autant plus en cette période très difficile.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à deux reprises, soit :

- Le 1^{er} novembre, à la cérémonie du Souvenir Français, Belge et Polonais au cimetière de Leysin, en présence de délégations officielles de ces trois pays. Monsieur Michel Poulain, organisateur de cet événement, adresse ses chaleureux remerciements à notre Commune pour le parfait entretien des carrés mortuaires dévolus aux soldats étrangers
- Le 10 décembre, à la visite annuelle de Madame la Préfète, qui a examiné en détail les documents relatifs au fonctionnement du Conseil et constaté que ces derniers étaient complets, parfaitement tenus et que les procédures sont connues et maîtrisées. Il profite de l'occasion pour remercier votre Secrétaire pour son efficacité et qui a donné pleine satisfaction en l'occurrence.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 10/2020 : BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis avec l'amendement suivant :

- Suppression de la ligne budgétaire 730.3654 « Participation Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) », en soulignant que la charge de CHF 370'000.00 a été reprise par le Canton dans le cadre de la négociation RIE III.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président relit l'amendement qui sera ajouté aux conclusions du préavis, si accepté, soit :

- De supprimer de la ligne budgétaire 730.3654 « Participation Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile (AVASAD) », en soulignant que la charge de CHF 370'000.00 a été reprise par le Canton dans le cadre de la négociation RIE III.

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Dès lors, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendé qui sont :

1. De supprimer de la ligne budgétaire 730.3654 « Participation Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile (AVASAD) », en soulignant que la charge de CHF 370'000.00 a été reprise par le Canton dans le cadre de la négociation RIE III,
2. D'approuver le budget de fonctionnement dûment amendé de la Commune pour l'année 2021 qui se présente dès lors comme suit :

Revenus	CHF	19'283'475.00	
Charges	<u>CHF</u>	<u>20'618'148.00</u>	au lieu de CHF 20'988'148.00
Excédent de charges	CHF	- 1'334'673.00	au lieu de CHF - 1'704'673.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 11/2020 : CRÉATION D'UNE ZONE DE LOISIRS À CRETTEX-JAQUET

Madame Joan GALLMEIER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Julia LÖFSTEDT remercie la Municipalité pour ce projet, qui va certainement ravir tous les amateurs de vélo et de skateboard. Toutefois, elle fait part des quelques remarques suivantes :

Comme nous venons de l'entendre dans le rapport de la Commission ad hoc, plusieurs discussions ont eu lieu autour de ce projet, notamment quant à l'emplacement du pumtrack.

Pour ma part et sur la base de mon expérience de maman, je ne suis pas vraiment convaincue par l'intérêt des mini-cabanes et les jeux d'eau destinés à occuper les enfants des familles qui viendraient profiter de cette zone de loisirs. Je ne connais pas en détail le concept des jeux d'eau, mais il me semble qu'il est plutôt destiné à des journées chaudes de l'été, tandis que le concept devrait durer du printemps jusqu'à l'automne. De plus, les parents n'auraient pas forcément envie de voir leurs enfants se balader trempés.

Pour ce qui est des mini-cabanes, il me semble qu'installées toutes seules, elles ne présentent pas beaucoup d'intérêt pour les jeunes enfants. Il aurait été plus intéressant de les relier par des petits ponts suspendus, d'y accoler un toboggan, bref, faire une vraie place de jeux. Je sais bien qu'il y en a déjà dans le village, mais les parents qui amèneraient leur enfant aîné au pumtrack apprécieraient sûrement une possibilité d'occupation pour le cadet.

Tous ces points m'amènent à l'objectif principal de mon intervention, qui n'est nullement de critiquer le travail effectué sur ce projet. Le fait est qu'avec le fonctionnement actuel, les commissions ad hoc, ainsi que le Conseil, sont amenés à se prononcer sur un projet fini, cela dans un délai très court et qu'il n'est plus possible d'y apporter de modification conséquente sans remettre en question tout le travail déjà effectué par l'équipe du projet. Notre marge de manœuvre s'en retrouve limitée.

Par ailleurs, je trouve dommage que les principaux intéressés par ce type de projet, par exemple les habitants de notre Commune, ne soient pas impliqués dans son élaboration. Quitte à complètement réaménager cet endroit, il aurait été intéressant de récolter les

besoins de futurs usagers de cette zone de loisirs et de faire appel à l'intelligence collective. Je suis sûre qu'on aurait pu recevoir des idées intéressantes.

Donc, globalement, je propose que ce type de projets touchant de près la vie quotidienne d'une grande partie de la population leysenoise, soit soumis à une démarche participative. Je pense notamment au futur réaménagement du Centre sportif de la piscine, projet très important.

Une implication active de la population à travers une démarche participative représente plusieurs avantages – le projet sera mieux accepté par la population, les changements proposés tiendront compte des besoins réels et des idées innovantes peuvent en émerger.

Il existe plusieurs façons de mettre en place une démarche participative – en utilisant des questionnaires, en organisant des ateliers ouverts et des séances de brainstorming. Il existe des conseillers en démarche participative qui pourraient aider la Commune à la réaliser. L'essentiel est de faire participer les gens plutôt que de les mettre devant le fait accompli.

Cela concerne également le Conseil communal, il serait plus avantageux pour tout le monde de lui présenter le projet à une phase intermédiaire plutôt que d'arriver avec un projet tout ficelé.

Monsieur le Président demande si son intervention signifie une demande de report du projet ou un encouragement pour les futurs projets.

Madame LÖFSTEDT précise qu'il s'agit bien d'un encouragement pour l'avenir.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN tient à saluer ce projet. Il rappelle que l'Association « la Vallée de la Glisse », composée de skateurs de la région de Leysin et des Ormonts, avait déjà présenté un projet similaire à l'attention des différentes communes, il y a quelques années.

Il souhaite que cette Association soit contactée pour la mise en œuvre de ce site, car ces membres en seront les principaux usagers et également que l'on implique les jeunes de la région dans ce projet, ce qui permettra de rendre cet endroit plus vivant.

Monsieur Jan SANDEN prend bonne note des remarques de Madame LÖFSTEDT. Il précise que la place dédiée aux jeux d'eau se veut ludique pour les petits et sera différente de ce qui existe déjà.

En ce qui concerne la démarche participative, il précise que la Municipalité s'est entourée de personnes qui connaissent parfaitement le sujet, spécialisées dans le domaine du vélo (VTT – pumptrack – loisirs) afin d'amener un plus pour la population. Ce projet a été très réfléchi, a pris énormément de temps pour être mis sur pied et apportera quelque chose de très positif particulièrement pour les jeunes. Il souhaite que chacun ait confiance en ce projet qui se veut très ludique et sympathique et qui va plaire tant à nos concitoyens qu'à nos hôtes, amateurs de VTT.

Pour donner suite à la proposition de Monsieur GAGNEBIN, il informe qu'un contact sera certainement pris avec les jeunes de « la Vallée de la Glisse » afin de bénéficier de leurs conseils. Le but est de proposer un projet global pour la région.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.00 pour financer la création d'une zone de loisirs à Crettex-Jaquet,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 48'500'000.00 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre 2016, plafond utilisé au 31 décembre 2019 à hauteur de CHF 37'684'394.00,
3. D'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum dès le budget 2022.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

**7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS
NO 12/2020 : RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JAQUET –
1^{ÈRE} ÉTAPE**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Rapporteur de la Commission du sport, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Joan GALLMEIER relève avec satisfaction que la rénovation proposée du Centre Sportif de Crettex-Jaquet inclut un concept énergétique en vue des économies d'énergie.

Elle remercie la Municipalité et en même temps l'encourage à saisir chaque occasion qui se présente dans le futur lors de ces rénovations de décider en faveur d'économie d'énergie.

Cependant, dans la description générale du projet, au point 3. *Energie*, on peut lire la mention suivante : *La Municipalité s'est engagée à atteindre l'objectif de la « Société à 2000 watts » d'ici 2100.*

La citation est tout à fait correcte, cette phrase se trouve dans les documents.

Depuis cette décision émise par la Municipalité, il y a eu des changements au niveau de la politique nationale et cantonale, à savoir :

1. La politique fédérale actuelle a comme objectif la neutralité carbone à l'horizon de 2050 ;
2. Le canton de Vaud a déclaré l'urgence climatique.

Au vu des éléments précités, nous ne pouvons plus nous permettre de viser 2100 pour atteindre des buts en matière climatique. En 2100, les carottes du climat seront cuites.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, acquiesce aux propos de Madame GALLMEIER concernant la neutralité carbone pour 2050. Le préavis mentionne l'horizon 2100 et de la Société à 2000 watts, preuve en est que ces thèmes sont pris en compte. En ce qui concerne les principes d'action pour la Société à 2000 watts, il existe 14 mesures d'application (par ex. : consommer local, énergies renouvelables, etc).

Monsieur le Syndic assure que la Municipalité sera toujours attentive à ces aspects dans les futures appréciations et réflexions concernant les bâtiments communaux. Par ailleurs, le préavis aurait dû effectivement mentionner l'horizon 2050 et non 2100.

Monsieur Pascal BRUGGER relève le transfert d'énergie mentionné dans le préavis et demande si une réflexion a été menée concernant l'utilisation de la tour de froid de la patinoire pour faire également de la neige au Tobogganing ?

Monsieur Jean-Marc UDRIOT souligne que cette remarque est pertinente et n'a pas été traitée dans le préavis.

La tour de froid du Centre sportif de Crettex-Jaquet mise à disposition du Tobogganing, depuis quelques décennies, pour faire de la neige est obsolète et doit être remplacée.

Le préavis mentionne au point 8, les détails concernant l'installation d'une machinerie complète de production de froid pour la patinoire et également de chauffage et d'eau chaude sanitaire des locaux, ainsi que l'installation indépendante d'une mini tour de froid pour le curling, ce qui sera compatible avec le Tobogganing.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'000'000.00 TTC afin de financer la réalisation de la variante partielle concernant la première étape des travaux de rénovation du Centre Sportif de Crettex-Jaquet,
2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire identique aux sommes mises à disposition par les services étatiques dans le cadre des soutiens LADE mais au maximum CHF 10'200'000.00 TTC, afin de financer la variante complémentaire de la première étape des travaux de rénovation du Centre Sportif de Crettex-Jaquet,
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 48'500'000.00 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre 2016, plafond utilisé au 31 décembre 2019 à hauteur de CHF 37'684'394.00,
4. D'amortir ces investissements sur 30 ans dès le budget 2023.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2020 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Ce rapport a été transmis à chaque conseillère et conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'est formulée et Monsieur le Président remercie la Commission de gestion pour son important travail.

9. NOMINATION(S)

Aucune.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jan SANDEN :

ÉCLAIRAGE DU TEMPLE

Un nouvel éclairage a été installé sur le Temple du Village. Quelques petites améliorations doivent encore être apportées afin de mettre mieux en valeur quelques éléments remarquables du clocher, en l'occurrence la porte d'entrée, les baies du beffroi et la moitié des pans de la flèche.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

ÉCLAIRAGE DU TEMPLE

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC félicite la Municipalité pour l'éclairage du Temple qu'il trouve sobre, élégant et qui enjolive l'entrée de notre village surtout en cette période sombre.

MINI SNOWPARK – CENTRE SPORTIF PLACE LARGE

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN a constaté avec plaisir qu'un mini snowpark a été réalisé par le Ski club à côté du Centre sportif de la Piscine. Comme Leysin se veut une destination freestyle, il souhaite que la Commune soutienne cette démarche.

PANNEAUX "ON VOTE"

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC revient sur son intervention datant de deux ans concernant l'absence de panneaux « ON VOTE » durant les scrutins. Il constate avec regret la faible participation aux élections ou votations (45% pour les dernières). Il a pu constater que d'autres communes installent ces panneaux la semaine avant un scrutin, ce qui permet de rappeler aux plus distraits qu'ils peuvent faire un geste citoyen. Il estime dommage que ce ne soit pas le cas dans notre Commune, car c'est quelque chose qui est facile à mettre en oeuvre. Il est important que les gens s'expriment et il espère que cela sera mis en place ou tout du moins qu'il y aura une discussion à ce sujet.

AIGLE-LEYSIN – HAUTEUR DU PONT

Madame Joan GALLMEIER souhaite une précision concernant les travaux réalisés à la rue du Village sous le pont du chemin de fer Aigle-Leysin, à savoir si le panneau qui indique la hauteur du pont a été adapté à la nouvelle hauteur.

Monsieur Jan SANDEN confirme que cela va se faire tout prochainement et que la nouvelle hauteur indiquera 3,50 m.

Monsieur le Président félicite les services communaux pour le montage des illuminations de Noël, particulièrement sur les sapins du virage du Nord. C'est une belle réalisation et il en profite à chaque passage.

Il passe la parole à Monsieur le Syndic pour son traditionnel mot de fin d'année.

Nous voilà en fin d'une année, année particulière et interrogatrice s'il en est.

Toutes nos règles sont chamboulées, manœuvrées voire même supprimées.

C'est un peu comme une guerre mondiale. Personne n'est épargné ou ne sera épargné ; le sens même de notre vie sur cette belle terre suscite de véritables réflexions.

Il s'agit de vivre l'instant présent tout en imaginant un futur qui devrait être meilleur, avec l'espoir du vaccin.

Sénèque, philosophe romain du 1^{er} siècle disait : la vie n'est pas à se protéger de l'orage, c'est d'apprendre à danser sous la pluie.

Au nom de la Municipalité, merci à toutes et tous Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de votre engagement sans faille, avec votre rigueur, votre façon de voir les choses mais toujours dans des débats sereins et empreints de respect mutuel.

Je tiens aussi à marquer un soutien indéfectible à tous nos collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail souvent dans l'ombre, parfois mal compris mais tellement nécessaires à la qualité de vie de nos habitants.

Très bonnes fêtes de Noël et belle Année 2021.

Prenez soin de vous, de votre entourage et soyons solidaires.

Monsieur le Président a laissé sur chacune des chaises une petite attention du fait que nous sommes privés de notre traditionnelle agape de fin d'année en raison des circonstances actuelles. C'est une agape virtuelle grâce à laquelle il espère vous donner un petit message très réel d'encouragement, à mettre encore davantage que d'habitude du cœur à l'ouvrage pour la nouvelle année.

Il cite Antoine de Saint-Exupéry : *Il n'y a pas de solution toute faite aux problèmes de ce monde, il y a des forces en mouvement qui créent des solutions.* C'est ce qui l'inspire en vous regardant, membres du Conseil et de la Municipalité. Nous sommes, avec l'aide de nos groupes, des forces en mouvement qui doivent savoir créer des solutions ou des propositions. A la veille d'une année électorale, il ne peut que vous encourager à constituer autour de vous des forces en mouvement qui créeront l'avenir de Leysin.

N'oublions pas que nous sommes assermentés aussi pour, peut-être, donner l'exemple ou/et aider les gens qui se tromperaient de comportement dans notre station et les encourager à respecter les règles en vigueur. Il vous souhaite d'exprimer toute la joie et le bien-être que l'on peut ressentir dans cette montagne lors de vos congés.

Bonne fin d'année, heureuses Fêtes et bonne Nouvelle Année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 38 personnes.

Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne soirée. L'Assemblée est close et la séance levée à 21h30.

Leysin, le 17 décembre 2020

Pour le Conseil communal :
Le Président : Claude GAULIS
La Secrétaire : Corinne DELACRETAZ

